

## COMMUNE DE LADINHAC

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 15 décembre 2016 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 8 décembre 2016.

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Roland MAFFRE.

#### Étaient représentés :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE

Monsieur Fabien LONGUECAMP par Monsieur Clément ROUET

Madame Catherine JAMMES par Madame Marguerite LABORIE, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Était absent : Monsieur Ghislain SERIEYS

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 NOVEMBRE 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### II. TARIFS COMMUNAUX 2017

Les modifications tarifaires suivantes sont proposées à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'année 2017 :

#### Location et réservations de salles et matériel :

Type de salle / matériel	Habitants de Ladinhac			Utilisateurs Hors Commune		
	Tarif été	Tarif hiver		Tarif été	Tarif hiver	
	par jour	1 jour	2 jours	par jour	1 jour	2 jours
Salle communale des fêtes	70 €	110 €	150 €	145 €	200 €	320 €
Cuisine	30 €	35 €	50 €	50 €	65 €	110 €
Chambre froide	45 €	45 €	80 €	75 €	75 €	140 €
Tables	10 €	10 €	-	Non loués aux personnes extérieures à la commune		
Barnum	30 €	30 €	-			

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

<b>Chapiteau (sur commune uniquement)</b>	75 €	75 €	130 €	
<b>Salles de réunion (vestiaires, cantine)</b>	Réservées aux seules associations suivant convention permanente ou temporaire établie avec la commune			

Monsieur le Maire indique qu'il faudra réfléchir à remplacer le chapiteau compte tenu de son état.

### Tarifs des copies :

Tarifs impressions et photocopies effectuées à la mairie de Ladinhac	Noir et blanc	Couleur
<b>Format A4</b>	0,30 €	0,50 €
<b>Recto-verso A4 et A3</b>	0,50 €	1,00 €
<b>Recto-verso A3</b>	1,00 €	2,00 €
<b>Extrait de plan cadastral A4</b>	0,50 €	
<b>Extrait de plan cadastral A3</b>	1,00 €	

### Service public municipal de l'eau

<b>Abonnement annuel</b>	<b>82 €</b>
Consommation de 1 à 120 m <sup>3</sup> (par m <sup>3</sup> consommé)	1,035 €
Consommation au-delà de 120 m <sup>3</sup> (par m <sup>3</sup> consommé)	0,99 €
Redevance pollution par m <sup>3</sup> consommé	0,32 €
Redevance préservation des ressources en eau (par m <sup>3</sup> )	0,055 €
<b>Frais de raccordement au réseau d'adduction en eau potable</b>	
Remplacement d'un compteur gelé	100,00 €
Forfait jusqu'à 10 ml (y compris regard)	470,00 €
Au-delà de 10 ml (tarif au ml)	33,00 €

### Service public communal de l'assainissement collectif

<b>Abonnement annuel</b>	<b>35 €</b>
Tarif au m <sup>3</sup>	1,035 €
Redevance modernisation par m <sup>3</sup> consommé	0,245 €
<b>Frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif</b>	
Forfait jusqu'à 10 ml (y compris regard)	470,00 €
Au-delà de 10 ml (tarif au ml)	33,00 €

### Concession au cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle que sur la Commune de LADINHAC les concessions sont acquises à titre perpétuel.

Le minimum est de 30 ans pour une concession funéraire.

En prévision des évolutions de réglementation, Monsieur le Maire propose de créer une catégorie supplémentaire de concession pour une durée de 50 ans.

Par ailleurs, s'agissant du columbarium, Monsieur le Maire propose de créer une catégorie supplémentaire à 15 ans.

<b>Concession simple cinquantenaire :</b>	<b>170,00 €</b>
<b>Concession simple perpétuelle :</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Concession double cinquantenaire :</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Concession double perpétuelle :</b>	<b>350,00 €</b>
<b>Columbarium pour 15 ans :</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Columbarium trentenaire :</b>	<b>450,00 €</b>
<b>Columbarium cinquantenaire :</b>	<b>650,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur les modifications de tarifs communaux proposées.**

### **III. ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil peut donner l'autorisation à la Commune d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité ouverte par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a pour objet de permettre aux collectivités territoriales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT, c'est-à-dire jusqu'au 15 avril.

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses concernées s'élèvent à 173 528.50 € soit ¼ des crédits ouverts en 2016 (pour mémoire : 695 114€).

Il propose donc au Conseil d'accepter le principe d'engagement des dépenses présentées ci-dessus.

**Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le principe d'engagement des dépenses.**

### **IV.DECISIONS MODIFICATIVES**

-En suivi d'une délibération de 2010 liée à la première servitude relative aux captages : 7375,00 €

Crédit du compte 2315/12

Débit du compte 2313/14

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette affectation.**

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

-Remboursement dépôts de garantie consécutif aux changements de locataires :  
1337,00 €  
Crédit du compte 165  
Débit du compte 2313/14

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette affectation.**

-Titre annulé suite à réclamation : 38,00 €  
Crédit du compte 673  
Débit du compte 022

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette affectation.**

-Portails du cimetière : 8037.54 €  
Crédit du compte 21316  
Débit du compte 2188

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette affectation.**

#### **V. CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'André MAYADE prendra fin le 28 février 2017. Il cessera ses fonctions d'ici fin janvier 2017 pour tenir compte de l'apurement de ses congés payés.

Un recrutement a été lancé pour pourvoir à son remplacement dans le cadre d'un emploi d'avenir pour un contrat d'une durée de 3 ans.

La commission « personnel » s'est réunie le 6 décembre 2016 et six candidats ont été convoqués.

A l'issue de cette réunion, deux candidatures ont été retenues pour un second entretien.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature d'Anthony LACOMBE, 21 ans, titulaire d'un CAP de maçonnerie et domicilié à Sansac Veinazès sur une base de 35h/semaine avec une prise de poste au 16 janvier 2017, la signature du contrat étant prévue le 2 janvier 2017.

Monsieur le Maire propose de présenter Monsieur LACOMBE à l'occasion de la cérémonie des vœux le 8 janvier 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le recrutement de Monsieur Anthony LACOMBE.**

## VI. REHABILITATION DES LOGEMENTS CARRIER I et II: prêt PAM et Eco Prêt

Monsieur le Maire indique que l'instruction de la demande de prêts est toujours en cours au niveau de la Caisse des Dépôts et Consignation.

## VII. INDEMNITES DU MAIRE 2017

La loi du 8 novembre 2016 rend désormais possible pour le Maire de demander la minoration de ses indemnités s'agissant des communes de moins de 500 habitants. Monsieur le Maire propose donc de ramener ses indemnités à 17% de l'indice 10/15 soit une indemnité de 650,13 €/mois.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition. (Monsieur Le Maire sort de la salle)**

## VIII INFORMATION SUR LA REPRESENTATION AU SEIN DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune de LADINHAC fera partie de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne.

La Commune de LADINHAC sera représentée au sein de cette instance par Monsieur le Maire qui siègera en tant que titulaire et par monsieur Philippe CASTANIER qui siègera en qualité de suppléant.

La séance d'installation du nouveau Conseil Communautaire aura lieu le 19 janvier 2017 à Saint-Mamet-La-Salvetat.

## IX QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'achat de fil barbelé à la SARL QUIERS soit 229,40 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour cet achat.**

-Monsieur le Maire indique qu'une réunion de restitution de la cartographie du système d'eau potable aura lieu le 20 décembre prochain à 10h30.

-Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion d'expertise prévue le 18 janvier 2017 à la demande de l'assureur d'une administrée qui invoque un dommage sur son surpresseur.

-Monsieur le Maire précise qu'à la suite du dernier recensement, la population officielle de la Commune de LADINHAC est désormais de 499 habitants. Le fait que le seuil de 500 habitants ne soit pas atteint aura un impact sur les subventions accordées à la Commune.

-Communication : distribution prochaine et publication sur le site Internet de la Commune d'une lettre d'informations comportant outre quelques informations générales, des messages relatifs au tri sélectif, un rappel concernant la réglementation en matière de plantation et en particulier l'obligation de couper les branches des arbres qui avancent en bordure de voie publique.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de nécessité, un constat de gêne pourra être dressé et un courrier adressé aux propriétaires concernés. En cas d'accident, la responsabilité des administrés responsables est susceptible d'être recherchée.

**-Agenda :**

17 décembre 2016 : distribution des colis de Noël

26 décembre 2016 : réunion association LADINHAC PATRIMOINE

31 décembre 2016 de 10H à 12H : permanence inscription sur les listes électorales

7 janvier 2017 : Quine Chasseurs

8 janvier 2017 : Vœux

9 janvier 2017 : réunion conseil municipal

14 janvier 2017 : AG Association des Onze Moulins

15 janvier 2017 : AG FNACA

19 janvier 2017 : Premier Conseil Communautaire

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le : 9 janvier 2017

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Marguerite LABORIE, secrétaire de séance